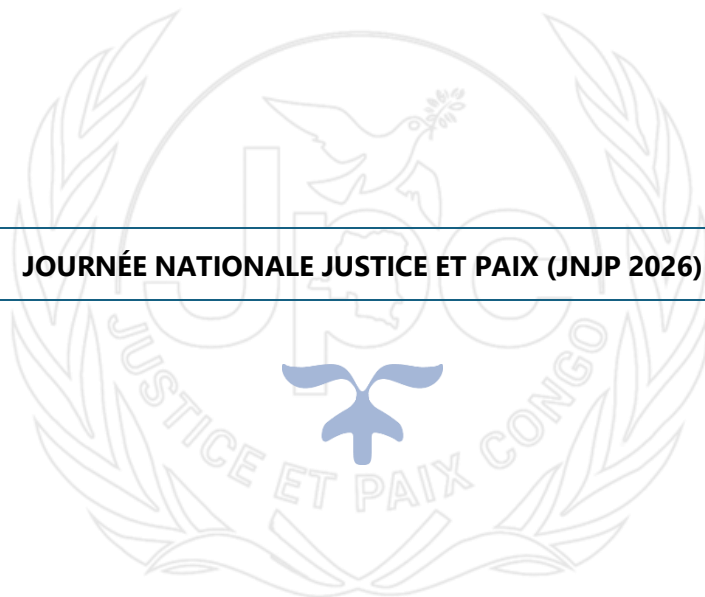




JOURNÉE NATIONALE JUSTICE ET PAIX (JNJP 2026)



Justice et Paix Congo
17 septembre 2026

PANEL I : LÉGITIMITÉ ET CRÉDIBILITÉ D'UN PROCESSUS DE DIALOGUE

I.1 SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

Dans le cadre de la 2^e Journée Nationale Justice et Paix (JNJP 2026), le premier panel, consacré à la **légitimité et à la crédibilité d'un processus de dialogue national**, a réuni trois personnalités représentant différentes sensibilités politiques : Patrick Muyaya, porte-parole du Gouvernement, Marie-Ange Mushobekwa, membre du Front Commun pour le Congo (FCC), et Martin Fayulu, représentant de la Coalition Article 64 (C64).

Les échanges ont mis en évidence un large consensus sur la nécessité d'un dialogue national comme mécanisme privilégié de sortie de crise et de consolidation de la paix en République démocratique du Congo. Toutefois, les intervenants ont exprimé des approches divergentes quant aux modalités de mise en œuvre du dialogue, notamment en ce qui concerne son inclusivité, la participation de l'AFC/M23 et le rôle d'une Tierce partie neutre dans sa facilitation.

Deux questions ont particulièrement structuré les débats :

- l'inclusivité du dialogue et la participation des groupes armés, notamment l'AFC/M23 ;
- les garanties de crédibilité du processus, à travers la question de la médiation nationale ou internationale.

Alors que le Gouvernement défend une conception d'inclusivité encadrée par le respect de la souveraineté nationale et le rejet de la violence armée, les représentants de l'opposition considèrent qu'aucune solution durable ne peut être obtenue sans la participation de l'ensemble des protagonistes du conflit. Cette divergence se retrouve également dans leur appréciation du rôle d'une médiation extérieure : le Gouvernement privilégie un leadership national, tandis que les représentants du FCC et de la C64 plaident en faveur d'une facilitation assurée par le tandem CENCO - ECC et des partenaires régionaux ou internationaux.

Les contributions des participants ont enrichi les débats en soulignant l'importance de la justice transitionnelle, de la participation des femmes et des jeunes, du renforcement de la confiance entre les acteurs politiques ainsi que de la mise en place de mécanismes crédibles de suivi des engagements issus du dialogue.

I.2 QUINTESSANCE DES INTERVENTIONS

I.2.1 Patrick Muyaya : un dialogue pour refonder l'État et consolider la souveraineté nationale

L'intervention du Ministre de la Communication et Porte-parole du Gouvernement s'est articulée autour de la nécessité de refonder l'État et de renforcer la cohésion nationale afin de répondre durablement aux crises que traverse la République démocratique du Congo.

Selon lui, l'insécurité persistante dans l'Est du pays résulte principalement de l'agression rwandaise et de l'exploitation illicite des ressources naturelles congolaises. Il a présenté une approche articulée autour de trois cadres complémentaires :

- le processus de Washington pour les relations entre la RDC et le Rwanda ;
- le processus de Doha pour le règlement de la question de l'AFC/M23 ;
- un dialogue national consacré à la cohésion sociale et à la réconciliation nationale.

Le Gouvernement soutient l'organisation d'un dialogue inclusif, tout en affirmant que les groupes armés engagés dans des actions hostiles contre l'État ne sauraient y participer sans avoir préalablement renoncé à la violence et à toute collaboration avec des puissances étrangères dont le Rwanda.

L'intervenant a également insisté sur la nécessité de dépasser les logiques de partage du pouvoir qui ont marqué certains processus antérieurs afin de privilégier les réformes structurelles touchant les institutions régaliennes, notamment l'armée, la police, la justice et l'administration publique.

I.2.2 Marie-Ange Mushobekwa : un dialogue de vérité sous garantie neutre

Marie-Ange Mushobekwa a centré son intervention sur les conditions indispensables à la crédibilité d'un dialogue national. Selon elle, tout processus de paix exige la participation de l'ensemble des parties concernées par le conflit, y compris celles considérées comme des adversaires politiques ou militaires. Elle estime qu'un dialogue ne peut être véritablement inclusif s'il exclut des acteurs majeurs de la crise.

Elle a également plaidé pour la mise en place d'une médiation neutre, considérant que le contexte politique actuel ne permet pas l'organisation sereine d'un dialogue sur le territoire national. À cet effet, elle propose une facilitation conjointe de la CENCO et de l'ECC, avec l'accompagnement de l'Union africaine, de la SADC, de la CEEAC et des Nations Unies.

Par ailleurs, elle a insisté sur plusieurs mesures préalables destinées à instaurer un climat de confiance, notamment :

- la libération des détenus politiques ;
- le retour des exilés politiques ;
- la restitution des passeports confisqués aux opposants ;
- la garantie des libertés politiques fondamentales.

Son intervention a également mis en lumière la nécessité de clarifier les questions relatives à la nationalité, à l'identification des populations et au contrôle des groupes armés locaux.

I.2.3 Martin Fayulu : un dialogue national unique et sans exclusion

Martin Fayulu a présenté une analyse globale de la crise congolaise, qu'il considère à la fois sécuritaire, politique, institutionnelle, électorale, économique et morale.

Selon lui, les différents cadres de négociation en cours contribuent à fragmenter les problèmes et empêchent l'émergence d'une solution globale et cohérente. Il a dès lors plaidé pour :

- un dialogue national unique ;
- la participation de toutes les parties prenantes ;
- l'intégration de l'AFC/M23 au processus ;
- la prise en compte des questions de gouvernance, de corruption et de légitimité institutionnelle.

S'appuyant sur l'expérience historique congolaise, il a soutenu que plusieurs crises majeures ont été résolues grâce à des dialogues inclusifs impliquant des acteurs initialement considérés comme insurgés.

Comme Marie-Ange Mushobekwa, il considère que la CENCO et l'ECC disposent de la crédibilité nécessaire pour jouer un rôle central dans la facilitation du dialogue.

I.3 POINTS DE CONVERGENCE

Malgré leurs divergences, les intervenants se sont accordés sur plusieurs éléments fondamentaux :

Domaine	Convergence
Dialogue national	Nécessité d'un dialogue comme voie privilégiée de résolution de la crise.
Paix durable	Reconnaissance du caractère insuffisant d'une réponse exclusivement militaire.
Aggression extérieure	Reconnaissance de l'implication du Rwanda dans la crise de l'Est.
Réconciliation nationale	Nécessité de restaurer la cohésion nationale.
Réformes structurelles	Reconnaissance des faiblesses institutionnelles nécessitant des réformes profondes.
Confiance politique	Importance d'instaurer un climat de confiance entre acteurs politiques et sociaux.

I.4 POINTS DE DIVERGENCE

I.4.1 L'inclusivité du dialogue

Le principal point de divergence concerne la participation de l'AFC/M23 et des autres groupes armés.

Question	Patrick Muyaya	Marie-Ange Mushobekwa	Martin Fayulu
Participation AFC/M23	Non, avant renoncement à la violence	Oui	Oui
Définition de l'inclusivité	Inclusivité conditionnelle	Inclusivité intégrale	Inclusivité totale
Conditions préalables	Renonciation à la violence	Décrispation politique et mesures de confiance	Décrispation politique générale

I.4.2 La médiation et les garanties du processus

Le second point de divergence porte sur les mécanismes de facilitation du dialogue.

Question	Patrick Muyaya	Marie-Ange Mushobekwa	Martin Fayulu
Médiation internationale	Non prioritaire	Nécessaire	Nécessaire
Lieu du dialogue	RDC	Pays neutre	Flexible
Rôle de la CENCO-ECC	Appui moral	Co-médiation	Co-médiation

I.5 CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS

Les échanges avec les participants ont permis d'approfondir plusieurs dimensions essentielles :

- la participation des jeunes, des femmes et des victimes des conflits aux processus de paix ;
- l'intégration des mécanismes de justice transitionnelle, de vérité, de réparation et de réconciliation ;
- le renforcement de l'éducation citoyenne et de la culture démocratique ;
- la mise en place d'un mécanisme indépendant de suivi des résolutions ;
- la prévention des discours de haine et des manipulations identitaires ;
- l'orientation du dialogue vers l'intérêt général plutôt que vers des arrangements politiques entre élites.

Les participants ont également insisté sur la nécessité de garantir le caractère contraignant des engagements pris afin d'éviter la répétition des échecs observés lors de précédents accords.

I.6 RECOMMANDATIONS

Axe	Recommandation
Inclusivité	Définir de manière consensuelle les critères de participation au dialogue.
Médiation	Examiner les modalités d'une facilitation assurée par une Tierce partie neutre nationale et internationale.
Décrispation politique	Mettre en œuvre des mesures favorisant la confiance entre les acteurs.
Réforme institutionnelle	Faire des réformes de la justice, des FARDC, de la police et de l'administration un pilier du dialogue.
Cohésion sociale	Renforcer les mécanismes locaux de médiation et de prévention des conflits.
Suivi des résolutions	Créer un mécanisme indépendant de suivi.
Justice et réconciliation	Développer des mécanismes de justice transitionnelle adaptés aux réalités nationales.
Participation citoyenne	Garantir la représentation effective des femmes, des jeunes, des confessions religieuses, de la société civile et des victimes.



PANEL II : GOUVERNANCE, PAIX ET JUSTICE TRANSITIONNELLE

II.1 SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

Le deuxième panel a réuni trois experts de la société civile congolaise : Me Emmanuel Kabengele, spécialiste des réformes du secteur de la sécurité et de la justice, Alphonse Kasongo, expert en gouvernance et développement, et Fred Bauma, chercheur au sein d'Ebuteli.

Les échanges ont porté sur les défis structurels qui affectent durablement la stabilité et le développement de la République démocratique du Congo, notamment la gouvernance publique, la décentralisation, la sécurité, la justice transitionnelle, l'inclusion sociale et la réconciliation nationale.

Les intervenants ont souligné que les crises récurrentes que connaît le pays trouvent leurs racines dans des problèmes profonds de gouvernance, de centralisation du pouvoir, d'inégalités sociales, de faible redevabilité des institutions publiques et de persistance de l'impunité. Ils ont insisté sur la nécessité de dépasser les approches exclusivement sécuritaires pour privilégier des solutions fondées sur l'État de droit, la justice, la participation citoyenne et l'inclusion sociale.

Un large consensus s'est dégagé autour de quatre priorités majeures pour le dialogue :

- le renforcement de la décentralisation et de la gouvernance locale ;
- l'amélioration de la redevabilité et de la participation citoyenne ;
- la promotion d'une paix durable fondée sur la justice sociale et l'inclusion ;
- le développement des mécanismes crédibles de justice transitionnelle, de réparation et de réconciliation nationale.

Les échanges ont également mis en évidence l'importance d'un dialogue national inclusif préparé à travers des consultations provinciales et orienté vers la résolution des causes profondes des crises.

II.2 QUINTESSANCE DES INTERVENTIONS

II.2.1 Me Emmanuel Kabengele : décentralisation et gouvernance sécuritaire

Me Emmanuel Kabengele a mis en évidence les limites persistantes du processus de décentralisation en République démocratique du Congo. Selon lui, malgré un cadre juridique favorable, la centralisation du pouvoir et les difficultés liées au transfert effectif des ressources continuent d'entraver l'autonomie des provinces.

Abordant la question sécuritaire, il a reconnu les progrès réalisés à travers les mécanismes locaux de sécurité, tout en soulignant leurs insuffisances opérationnelles dues au manque de ressources financières, humaines et techniques. Il a également relevé les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion.

Son intervention a insisté sur l'idée que la restauration durable de l'autorité de l'État dépend avant tout du renforcement de l'État de droit, de la justice, de la redevabilité publique et de la confiance entre les citoyens et les institutions.

Principaux engagements

- Promouvoir une culture de redevabilité et de responsabilité publique.
- Renforcer la participation citoyenne aux processus de gouvernance.

- Consolider la confiance entre les populations et les institutions publiques.

II.2.2 Alphonse Kasongo : gouvernance, inclusion et paix durable

Alphonse Kasongo a souligné le contraste entre l'immense potentiel économique de la RDC et la persistance de conditions de vie précaires pour une grande partie de la population.

Selon lui, les violences, la pauvreté, les déplacements forcés et les déficits en services sociaux constituent les manifestations visibles de problèmes plus profonds liés à la gouvernance, à l'exclusion sociale et à l'injustice dans la répartition des ressources.

Développant le concept des trois niveaux de paix, à savoir la paix négative, la paix neutre et la paix positive, il a soutenu que seule cette dernière peut garantir une stabilité durable. Une telle paix suppose une gouvernance juste, une redistribution équitable des ressources et une participation effective des populations aux décisions publiques.

Principaux engagements

- Promouvoir une approche inclusive de la paix et du développement.
- Soutenir la participation effective des groupes vulnérables aux processus publics.
- Œuvrer pour davantage de justice sociale et une meilleure redistribution des ressources nationales.

II.2.3 Fred Bauma : justice transitionnelle, mémoire et réconciliation nationale

Fred Bauma a relevé le décalage existant entre les discours en faveur de la justice transitionnelle et leur mise en œuvre effective.

Il a souligné que les mécanismes judiciaires actuels peinent encore à poursuivre les principaux responsables des violations graves des droits humains. Il a également mis en lumière les difficultés des processus de réconciliation nationale, liées notamment aux divergences persistantes sur l'interprétation du passé et de la mémoire collective.

Tout en reconnaissant les avancées réalisées grâce au Fonds national de réparation des victimes (FONAREV), il a estimé que les efforts entrepris restent en deçà des attentes des victimes.

Son intervention a mis l'accent sur la nécessité d'une démarche sincère fondée sur la vérité, la justice, la responsabilité et la reconnaissance des victimes afin de construire une paix durable.

Principaux engagements

- Promouvoir la vérité, la justice et la redevabilité.
- Soutenir les mécanismes de réparation et de reconnaissance des victimes.
- Contribuer à l'émergence d'un pacte national fondé sur la mémoire, la responsabilité et le respect des droits des victimes.

II.3 POINTS DE CONVERGENCE

Malgré leurs approches spécifiques, les intervenants se sont accordés sur plusieurs éléments essentiels :

Domaine	Convergences
Dialogue national	Nécessité d'un dialogue inclusif, participatif et ancré dans les réalités locales.
Gouvernance	Importance du renforcement de la redevabilité et de la responsabilité publique.
Décentralisation	Nécessité d'accroître l'autonomie et les capacités des provinces.

Inclusion sociale	Importance de la participation des groupes marginalisés aux processus décisionnels.
Justice transitionnelle	Nécessité de renforcer les mécanismes de vérité, de justice et de réparation.
Cohésion nationale	Importance de rétablir la confiance entre les citoyens et les institutions publiques.
Paix durable	Reconnaissance du lien entre justice sociale, inclusion et stabilité.

II.4 RECOMMANDATIONS CONSOLIDÉES

Axe	Recommandation
Décentralisation	Renforcer le transfert effectif des ressources et des compétences aux provinces.
Consultations locales	Organiser des consultations provinciales comme préalable à tout dialogue national.
Participation citoyenne	Accroître l'implication de la société civile dans les mécanismes de gouvernance et de contrôle citoyen.
Inclusion sociale	Garantir la participation effective des groupes vulnérables et marginalisés aux processus de décision.
Gouvernance publique	Renforcer les mécanismes de transparence, de redevabilité et de lutte contre la corruption.
Réduction des inégalités	Réorienter les politiques publiques vers la réduction des disparités sociales et territoriales.
Justice transitionnelle	Renforcer les mécanismes de vérité, de justice, de réparation et de réconciliation.
Lutte contre l'impunité	Étendre les poursuites aux commanditaires et responsables de haut niveau.
Réparation des victimes	Assurer une gestion transparente, efficace et crédible des dispositifs de réparation.
Cohésion nationale	Faire de la justice sociale, de l'inclusion et de l'État de droit les fondements d'une paix durable.

III. CONCLUSION GLOBALE DES PANELS

Les travaux de la deuxième Journée Nationale Justice et Paix ont permis de mettre en évidence une convergence significative des acteurs politiques, institutionnels, religieux et de la société civile autour de la nécessité de rechercher des solutions durables aux crises multiformes que traverse la République démocratique du Congo. Les deux panels ont souligné que la paix, la stabilité et le développement du pays demeurent intimement liés à l'amélioration de la gouvernance publique, au renforcement de la cohésion nationale et à la restauration de la confiance entre les citoyens et les institutions de l'État.

Le premier panel, consacré à la légitimité et à la crédibilité d'un processus de dialogue, a montré qu'un large consensus existe quant à la nécessité d'un dialogue national comme cadre privilégié de résolution des crises sécuritaires, politiques et sociales. Les échanges ont toutefois révélé des divergences importantes concernant les modalités de ce dialogue, notamment son degré d'inclusivité, la participation des groupes armés et les mécanismes de facilitation susceptibles d'en garantir la crédibilité. Malgré ces différences d'approche, les intervenants ont reconnu que toute initiative de paix durable devra être fondée sur la confiance mutuelle, la recherche du consensus, l'intérêt supérieur de la Nation et la participation effective des principales parties prenantes.

Le deuxième panel, axé sur la gouvernance, la paix et la justice transitionnelle, a quant à lui mis en lumière la nécessité d'aborder les causes profondes des crises congolaises. Les discussions ont démontré que la consolidation de la paix ne saurait être dissociée des réformes institutionnelles, de la lutte contre l'impunité, de la promotion de la justice, de la transparence dans la gestion publique et du respect des droits fondamentaux. Les intervenants ont particulièrement insisté sur l'importance de mécanismes adaptés de justice transitionnelle permettant d'établir la vérité, de réparer les préjudices subis par les victimes et de favoriser une réconciliation nationale durable.

Les contributions des participants aux deux panels ont également mis en évidence plusieurs préoccupations transversales, notamment la nécessité d'une participation accrue des femmes, des jeunes, des victimes des conflits et des communautés locales dans les processus de paix et de gouvernance. Elles ont souligné l'importance de renforcer l'éducation civique, la culture démocratique, la redevabilité des institutions ainsi que les mécanismes indépendants de suivi des engagements pris par les différents acteurs.

De manière générale, les débats ont permis de dégager quatre priorités stratégiques pour l'avenir :

- promouvoir un dialogue national crédible, inclusif et orienté vers des solutions durables
- renforcer la gouvernance démocratique, l'État de droit et la redevabilité des institutions publiques ;
- mettre en œuvre des mécanismes efficaces de justice transitionnelle, de vérité, de réparation et de réconciliation ;
- consolider la cohésion nationale par une participation citoyenne inclusive et la valorisation des initiatives locales de paix.

En définitive, les deux panels ont démontré que la recherche de la paix durable en République démocratique du Congo exige une approche globale associant dialogue politique, réformes institutionnelles, gouvernance responsable, justice et réconciliation. Ils ont réaffirmé que la stabilité du pays ne dépend pas uniquement de la cessation des conflits armés, mais également de la capacité des institutions et des acteurs nationaux à construire un contrat social fondé sur la justice, la confiance, la solidarité et le respect de la dignité humaine. Les recommandations issues des travaux constituent ainsi une contribution significative à la réflexion nationale sur les voies de consolidation de la paix, du vivre-ensemble et du développement durable en République démocratique du Congo.